

DOSSIER DE PRÉSENTATION

DIPLÔME INTERUNIVERSITAIRE - DIU « RÉFÉRENT(E)-HANDICAP secteur privé, secteur public (Entreprises, universités, associations, collectivités...) »

Contact : Karine GROS, Responsable pédagogique

karine.gros@u-pec.fr



Formation diplômante

Début de la formation : 19 janvier 2015

Fin de la formation : juin 2015

Durée de la formation : 100h de formation (à raison de 2 à 3 jours par mois) + 70h de stage

Niveau de la formation : Bac+5

Lieu de formation : Université Paris-Est-Créteil, Institut de Formation en Ergothérapie.
Centre de la Pyramide - 80 avenue du Général Leclerc - 94000 CRETEIL

PARTENAIRES :



SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION ET OBJECTIFS DE LA FORMATION	3
1.1 Présentation générale	3
1.2 Objectifs de la formation et compétences visées	4
1.2.1 Compétences générales.....	4
1.2.2 Compétences transversales.....	4
1.2.3 Compétences techniques.....	5
1.3 Activités visées par le diplôme	5
1.3.1 Activités d'analyse des situations de handicap.....	5
1.3.2 Activités de mise en œuvre d'une politique handicap.....	6
1.3.3 Activités de suivi et d'évaluation des projets.....	6
1.3.4 Activités d'information et d'accompagnement au changement	6
1.4 Compétences ou capacités évaluées à l'issue de la formation	6
1.4.1 Les savoirs théoriques.....	6
1.4.2 Les savoir-faire.....	6
1.5 Organisation de la formation	7
1.5.1 Modularisation de la formation et individualisation du parcours de formation.....	7
1.5.2 Modalités de formation.....	7
1.5.3 Public.....	7
1.5.4 Modalités et critères de recrutement.....	8
1.6 Débouchés professionnels	8
1.7 Métiers préparés	8
1.8 Niveaux de responsabilités et d'expertise visés	8
1.8.1 Niveaux de responsabilité.....	1.8.1
1.8.2 Secteurs d'activités concernés.....	1.8.2
1.8.2	1.8.2
2. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES	9
2.1 Composition des conseils pédagogique et de perfectionnement	9
2.2 Descriptif des enseignements	9
2.2.1 Répartition des heures.....	9
2.2.2 Modalités d'enseignement.....	10
2.2.3 Programme prévisionnel de formation.....	10
2.2.4 Visites formatives de terrain comprises dans les 100 h de formation.....	10
2.3 Partenariats	11
2.4 Organisation des enseignements	12
2.4.1 Dates.....	12
2.4.2 Durée de la formation.....	12
2.4.3 Modalités d'évaluation des étudiant-e-s.....	13
3. INTERVENANTS	14
3.1 Statuts des intervenants	14
Intitulé, durée et contenus des modules	17
Présentation des modules et planning prévisionnel	20

1. PRÉSENTATION ET OBJECTIFS DE LA FORMATION

1.1 Présentation générale

Le DIU « REFERENT(E)-HANDICAP secteur public, secteur privé » répond à la nouvelle problématique mise en exergue par la loi du 11 février 2005 qui théorise la notion de « situation de handicap » et non plus seulement de « handicap ». Le concept de « situation de handicap » réinscrit la personne handicapée dans un environnement donné (social, sociétal, scolaire, universitaire, professionnel, culturel...) et vise à **comprendre l'ensemble des interactions** qui réduisent ou amplifient les situations de handicap.

Le DIU s'empare donc de l'ambition de la loi du 11 février 2005 en prenant en compte les **personnes handicapées, tous les acteurs et les interactions avec l'environnement.**

Conçu et dispensé par des professionnels spécialistes du handicap (responsables Mission Handicap, entreprises, médecins du travail, professionnels de santé, professionnels de l'accueil, MDPH, AGEFIPH, FIPHFP etc.), le Diplôme Interuniversitaire (DIU) « Référént(e) Handicap secteur privé, secteur public » s'adresse **aux personnels des Entreprises privées et publiques, de l'Éducation Nationale, des Universités, des associations, collectivités et organisations, et aux étudiants ou demandeurs d'emplois** qui souhaitent, selon leur situation professionnelle ou leur parcours de formation :

- **accroître leurs connaissances et compétences** en matière de handicap, d'insertion et de maintien dans l'emploi ou de poursuites d'études, et d'accueil de clientèle, en vue d'une expertise,
- ou être **initiés** aux problématiques du handicap et de **l'insertion professionnelle, sociétale, scolaire ou universitaire des personnes en situation de handicap.**

Le DIU se fixe deux **objectifs** :

- apporter des **outils et des techniques** en vue de l'accueil et de l'insertion des personnes handicapées (étudiants, salariés, clientèle etc.),
- faire **acquérir, compléter ou développer les connaissances, les compétences et l'expertise** nécessaires en vue de structurer, coordonner, mettre en œuvre la politique handicap d'une organisation et d'accueillir et d'accompagner des salariés, des élèves, des étudiants ou une clientèle en situation de handicap.

Le DIU permet **d'obtenir une reconnaissance professionnelle** par l'acquisition d'un diplôme universitaire dans le domaine du handicap en vue d'évoluer professionnellement.

Le DIU s'adresse donc à **tout professionnel en activité ou en recherche d'emploi (formation continue/ VA) ou tout étudiant (formation initiale)** souhaitant acquérir des compétences ou développer ses compétences en vue :

- **de l'accompagnement du changement** en matière de politique d'insertion,
- **de l'accueil, l'insertion, l'accompagnement des personnes handicapées** dans les entreprises, organisations, collectivités, établissements d'enseignement ou de formation, organismes de voyage,
- **d'une formation théorique et pratique solide,**
- **de contribuer au développement et au bon fonctionnement** des équipes et des environnements intégrant des personnes handicapées,
- **de coacher** des organisations en vue d'une cohésion,
- **de la mise au point d'un concept novateur** de l'accompagnement des personnes,
- **de l'accompagnement adapté à l'entreprise, aux établissements scolaires ou universitaires, à toute organisation, à tout organisme de voyage,**
- **de l'aide au lancement des fonctions d'un référent-handicap,**
- **de la valorisation des expériences** en toute indépendance.

Le programme du DIU est adapté aux besoins des stagiaires :

Il propose :

- **des séances communes** à tous les stagiaires quel que soit leur milieu professionnel,

- **des séances de formation spécifiques** selon que les stagiaires travaillent dans le secteur privé ou dans le secteur public, dans des entreprises, au sein de l'Éducation Nationale ou de l'Enseignement Supérieur,
- **des séances de formation spécifiques** selon les secteurs d'activité des stagiaires.

Le DIU privilégie une **formation combinée** et systémique basée sur **l'interaction et la synergie entre secteur public et secteur privé** : universités, entreprises, professionnels de la santé, professionnels de l'insertion et du maintien dans l'emploi etc.

Dans l'optique d'une **sensibilisation aux situations du handicap, d'une professionnalisation, d'une expertise des acteurs et de la maîtrise des compétences, connaissances et capacités nécessaires à un référent-handicap**, le programme du DIU alterne :

- **apports théoriques,**
- **études de cas,**
- **visites de terrain et rencontres avec des professionnels,**
- **conduites de projets,**
- **évaluation des acquis théoriques et des pratiques professionnelles (EPP) résultant de la formation.**

1.2 Objectifs de la formation et compétences visées

1.2.1 Compétences générales

Mise en œuvre et encadrement d'une politique de gestion du handicap (enjeux, difficultés/aides, analyse des besoins des personnes handicapées, réponses aux besoins).

1.2.2 Compétences transversales

Spécifiques :

Un professionnel titulaire de ce diplôme :

- *favorise l'insertion professionnelle* et le maintien en activité des personnes en situation de handicap,
- *ou favorise l'accueil et la formation des élèves/étudiants handicapés*, leur orientation et leur insertion professionnelle,
- *ou favorise l'accueil d'une clientèle handicapée,*
- *contribue aux mutations des formes de travail ou d'enseignement,*
- *s'inscrit dans la construction d'une société inclusive,*
- *lutte contre les discriminations dans le travail ou dans les études.*

Organisationnelles :

Un professionnel titulaire de ce diplôme :

- *maîtrise la méthodologie de projet* et articule projet de vie, projet de l'étudiant/projet de l'établissement d'enseignement ou de formation, ou projet du salarié/projet de développement de l'entreprise,
- *sait expertiser et évaluer des situations* dans leur complexité,
- *sait organiser, planifier et piloter un projet,*
- *sait fédérer une équipe.*

Relationnelles :

Un professionnel titulaire de ce diplôme :

- *est capable de comprendre*, dialoguer avec les personnes handicapées pour qu'elles deviennent acteurs de leur projet professionnel ou de leur cursus d'études,
- *est capable de comprendre*, dialoguer avec les personnes handicapées pour construire une relation d'aide pertinente,
- *sait travailler en équipe et mettre en place une équipe plurielle contribuant à l'accueil et à l'accompagnement de la personne en situation de handicap,*
- *sait sensibiliser les membres de son entreprise ou organisation aux problématiques du handicap,*

- *sait diffuser les informations et communiquer sur un projet tout en respectant une éthique professionnelle,*
- *sait élaborer une documentation papier ou en ligne sur le handicap et la politique Handicap de l'organisation,*
- *sait prendre en compte le contexte socio-économique de l'entreprise, de l'organisation ou de l'établissement d'enseignement ou de formation.*

1.2.3 Compétences techniques

Générales :

Un professionnel titulaire de ce diplôme :

- *maîtrise les dispositifs législatifs* en vigueur pour pouvoir les mobiliser et est capable de les inscrire dans les évolutions actuelles,
- *maîtrise les concepts-clés* (accessibilité, adaptabilité, compensation, etc.) et *l'analyse des besoins,*
- *identifie les grandes catégories de déficiences* invalidantes (motrice, psychique sensorielle, mentale...) et comprend leurs conséquences pour la poursuite d'études ou l'insertion et le maintien dans l'emploi,
- *Respecte l'éthique professionnelle découlant de sa mission.*

Spécifiques :

Un professionnel titulaire de ce diplôme :

- *est capable de repérer les incidences* propres à chaque type de handicap et de proposer des solutions d'adaptation, de compensation, d'amélioration des conditions de travail, d'études ou d'accueil, et des solutions de sécurité en réponse aux situations invalidantes,
- *connaît et sait mobiliser les ressources* pour l'orientation, le recrutement, l'accompagnement, l'intégration/ l'insertion, la formation, la mobilité interne/ externe et le maintien dans l'entreprise des travailleurs handicapés, ou le maintien des étudiants dans l'établissement d'enseignement ou de formation,
- *connaît et intègre* des notions de psychologie, d'ergothérapie, d'ergonomie et de sociologie utiles à la compréhension de la situation de handicap, à la pratique de « la relation d'aide », et à l'analyse des besoins spécifiques des personnes handicapées,
- *est expert* en matière d'analyse d'une situation (identification des besoins spécifiques et mise en œuvre des réponses adaptées aux besoins),
- *est expert* en matière de construction de parcours professionnel ou de cursus d'études des personnes handicapées, ou d'accueil d'une clientèle handicapée,
- *est en capacité* de constituer dans l'environnement de l'entreprise ou de l'organisation un réseau de personnes et d'organismes-ressources,
- *est capable de contracter des partenariats* dans le cadre de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap (associations, collectivités publiques locales/territoriales, centres médicaux...) et dans une perspective de Responsabilité Sociétale/Sociale des Entreprises (RSE).

1.3 Activités visées par le diplôme

Le référent-handicap d'une entreprise doit concevoir, gérer, mettre en œuvre une politique handicap afin de favoriser l'insertion, le maintien en emploi, la formation, la réorientation professionnelle et l'évolution de carrière des personnes en situation de handicap.

Outre ces compétences, **le référent-handicap d'un établissement d'enseignement ou de formation** doit savoir mettre en place une politique handicap pour favoriser l'accueil, l'accompagnement et la formation des élèves et étudiants handicapés et l'accueil des parents handicapés.

1.3.1 Activités d'analyse des situations de handicap

- Analyser les situations de handicap du point de vue des personnes en situation de handicap,
- Analyser les situations de handicap en fonction du contexte professionnel, d'enseignement ou d'accueil : analyse des paramètres d'une procédure de production ou de fonctionnement, analyse de l'environnement relationnel,

- Analyser les besoins et les attentes des personnes handicapées,
- Analyser les besoins et les attentes de l'entreprise, d'un organisme ou d'un établissement d'enseignement ou de formation et de leur environnement en prenant en compte leur organisation, leur culture, leur dynamique, leurs contraintes.

1.3.2 Activités de mise en œuvre d'une politique handicap

- Structurer/coordonner/mettre en œuvre la politique handicap d'une organisation,
- Accompagner les personnes en situation de handicap et concourir aux aménagements du poste, des conditions de travail, de poursuites d'études et ou d'accueil,
- Mobiliser les aides financières, les réseaux de partenaires, les acteurs stratégiques, les outils,
- Proposer des conseils,
- Apporter des appuis au niveau d'une Direction des Ressources Humaines (DRH) d'entreprise ou administration / auprès de responsables de Petites et Moyennes Entreprises (PME) / voire d'un service donné,
- Proposer des solutions adaptées aux personnes handicapées (insertion/ maintien/ reconversion/ formation/ aménagements/accueil etc.),
- Gérer les projets.

1.3.3 Activités de suivi et d'évaluation des projets

- Assurer le suivi pendant le cursus d'études, la prise d'emploi ou la réorientation, et sur le long terme afin de poursuivre ou de modifier les adaptations en fonction de l'évolution du handicap ou de l'évolution de l'entreprise publique ou privée ou des conditions de travail ou d'études,
- Évaluer les projets et produire des indicateurs de qualité et d'efficacité,
- Évaluer les résultats des projets.

1.3.4 Activités d'information et d'accompagnement au changement

- Communiquer,
- Composer une documentation (papier ou numérique) à destination du personnel de l'entreprise, de l'organisme ou de l'établissement d'enseignement ou de formation concernant les situations de handicap, les droits et la politique handicap de l'entreprise, de l'organisation ou de l'établissement d'enseignement ou de formation,
- En fonction des résultats des activités d'évaluation, proposer de nouveaux outils, méthodes ou organisations de travail, d'enseignement ou d'accueil.

1.4 Compétences ou capacités évaluées à l'issue de la formation

1.4.1 Les savoirs théoriques

- les dispositifs législatifs,
- la maîtrise de concepts-clés (handicap, insertion, besoin, accessibilité, compensation...),
- les principales déficiences et leurs conséquences,
- l'éthique professionnelle.

1.4.2 Les savoir-faire

- Capacités à comprendre, à dialoguer avec les personnes handicapées pour que les personnes handicapées deviennent acteurs de leur projet professionnel, de leur poursuite d'études ou de leur accueil en tant que clientèle (ex : organismes de voyages, musées etc.),
- Capacités à comprendre, à dialoguer avec les personnes handicapées pour construire une relation d'aide pertinente,
- Capacités à expertiser et à évaluer des situations dans leur complexité,
- Capacités à conseiller les acteurs concernés,
- Capacités à articuler au mieux les besoins de l'entreprise, de l'organisme ou de la structure d'enseignement, et les besoins de la personne handicapée,
- Capacités à identifier et à mobiliser les outils, les dispositifs et les partenaires nécessaires à l'accueil, à l'insertion, au maintien dans l'emploi ou dans le cursus d'études.

1.5 Organisation de la formation

1.5.1 Modularisation de la formation et individualisation du parcours de formation

La formation est modularisée. Ce qui permet aux inscrits :

- De préparer le DIU en une année (s'inscrire à la totalité des modules une même année),
- De s'inscrire à un ou plusieurs modules,
- D'obtenir des équivalences de modules (à partir de l'année 2015-2016).

En fonction des formations antérieurement suivies par les inscrits-stagiaires, certains modules seront accordés par équivalence. Ces démarches s'inscrivant dans la durée, les demandes d'équivalences doivent être déposées une année avant l'inscription au DIU. Les demandes d'équivalences devront être adressées par mail et par courrier écrit au président du conseil pédagogique.

Modalités et déroulement d'une demande d'équivalence de modules

Etape 1 : Dossier de recevabilité : CV qui détaille toutes les compétences professionnelles mises en œuvre + lettre de motivation + 3 années d'expériences + avis de la responsable du DIU sur le dossier.

Etape 2 : Dossier de validation : dossier de 5 à 10 pages développant les compétences professionnelles acquises en lien avec le module concerné. Les certificats de travail ou d'activité dans le cadre du bénévolat seront appréciés.

Etape 3 : Etude du dossier de validation par le jury.

Frais administratifs et de jury : 500 euros.

1.5.2 Modalités de formation

- Séances TD,
- Travail individuel,
- Travail en groupe/collectif,
- E-learning,
- Manifestations scientifiques :
 - ✓ Colloque organisé par Karine Gros et Hélène Hernandez : « L'accessibilité, un enjeu sociétal » (module 3)
 - ✓ Conférence/table ronde : « Dessine-moi un référent handicap » (module 4)
 - ✓ Manifestation scientifique (selon calendrier et programme)

1.5.3 Public

Formation ouverte :

- aux professionnels de tout secteur privé ou public,
- aux professionnels des ressources humaines,
- aux directeurs d'entreprise,
- aux chargés de mission handicap ou futurs chargés de mission handicap, aux référents-handicap des entreprises ou des établissements d'enseignement (Éducation Nationale, Enseignement Supérieur) ou de formation, ou futurs référents-handicaps.
- aux chargés d'accueil ou futurs chargés d'accueil
- aux chargés d'accompagnement ou futurs chargés d'accompagnement
- aux chargés d'insertion professionnelle ou futurs chargés d'insertion professionnelle
- aux responsables de la Diversité,
- aux personnels de santé désireux de suivre une formation s'inscrivant dans le cadre du Développement Professionnel Continu (DPC) etc.
- aux salariés du secteur social ou médico-social (assistants sociaux, éducateurs spécialisés, éducateurs techniques...) impliqués dans des missions d'accompagnement, d'insertion sociale, scolaire ou professionnelle de personnes handicapées
- aux personnels du pôle insertion professionnelle des équipes pluridisciplinaires d'évaluation des MDPH,
- aux personnels des CFA et CFA spécialisés,
- aux professionnels de l'insertion

- aux professionnels du voyage /métiers de la culture (ex : guides-conférenciers, personnels de lieux touristiques)
- **à tout étudiant ou salarié** qui souhaite acquérir, développer ou compléter ses connaissances et ses compétences dans le domaine du handicap,
- **à toute personne motivée** par le sujet pour des raisons personnelles (personnes handicapées, aidants familiaux).

1.5.4 Modalités et critères de recrutement

Niveau d'entrée exigée : Acquis, niveau Licence validée ou validation d'expérience professionnelle.

Diplôme(s) donnant accès de plein droit à la formation :

- toute personne ayant suivi une formation handicap
- toute personne ayant préparé les DU suivants :
« Neurorééducation du mouvement », « Mandataire judiciaire à la protection des majeurs », « Fragilité-Handicap-Réadaptation ».

Expérience professionnelle exigée : aucune obligatoire sauf dans le cadre d'une VAP.

Dérogations prévues pour le recrutement : toute situation spécifique liée au handicap sera étudiée par le jury d'admission.

Modalités de recrutement : Dossier (CV+ lettre de motivation) et entretien.

Composition de la commission de recrutement

- Karine Gros
- Didier Tourneroché
- Intervenants professionnels impliqués dans le DIU.

1.6 Débouchés professionnels

- Chargés d'insertion handicap,
- Cadres des ressources humaines,
- Cadres d'entreprise en charge de santé et sécurité au travail,
- Chargés de mission handicap et référents-handicap (établissement d'enseignement ou de formation),
- Professionnels confrontés aux travailleurs en situation de handicap (médecine du travail ; associations d'insertion, ESAT ; pôle orientation professionnelle MDPH etc.).

1.7 Métiers préparés

Ce DIU vise notamment la professionnalisation d'une fonction ou l'acquisition de connaissances et de compétences spécialisées, aujourd'hui souvent absentes des DRH des entreprises, des établissements scolaires ou universitaires, ou des organismes de voyage. La démarche innovante qui sous-tend le DIU devrait permettre à terme l'émergence d'un référentiel métier « Référent-Handicap ».

1.8 Niveaux de responsabilités et d'expertise visés

1.8.1 Niveaux de responsabilités

- Rôle de pilotage, de conception de politique insertion-handicap et de conduite du changement,
- Rôle de conseil, d'expertise et d'aide à la décision.

En conséquence, dans la fonction publique, le diplôme de Référent(e)-Handicap correspondra davantage à des personnels de catégorie A ou B.

1.8.2 Secteurs d'activités concernés

- Secteur privé,
- Secteur public ou para-public,
- Secteur associatif.

2 ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DES CONNAISSANCES

2.1 Composition des conseils pédagogique et de perfectionnement

COMPOSITION DU CONSEIL PÉDAGOGIQUE

Le Conseil pédagogique définit le contenu de formation, assure, en accord avec la Commission de recrutement, le recrutement des étudiants, assure également le suivi des étudiants et leur évaluation.

- Karine Gros (MCF UPEC), président du Conseil pédagogique,
- Didier Tourneroche (Inspecteur Éducation Nationale), vice-président du Conseil pédagogique,
- Cédric Frégné (PU, UPEC, Chargé de mission Handicap),
- Héléne Hernandez (Directrice de l'Institut de Formation en Ergothérapie, UPEC),
- Claudie Meyer (MCF UPEM),
- Invités.

COMPOSITION DU CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

Le conseil de perfectionnement contribue à l'élaboration du DIU, assure le bilan de la formation et envisage les améliorations organisationnelles, pédagogiques, évaluatives etc.

- Ghislaine Bec (CNRS)
- Christian Bourret (PR UPEM)
- Philippe Braconnier (DRH, CAPGEMINI)
- Brigitte Chenaye (référente handicap, UPEC)
- Cédric Frégné (PU, UPEC, Chargé de mission Handicap),
- Karine Gros (MCF UPEC), présidente du Conseil de perfectionnement,
- Bernadette Grosyeux (Directrice, centre de la Gabrielle),
- Héléne Hernandez (Directrice Institut de Formation en Ergothérapie, UPEC),
- Yann Leclerc, guide-conférencier, régisseur événementiel
- Gérard Lefranc THALES (DRH, Entreprise),
- Valérie Marie-Luce (Directrice, MDPH 77),
- Claudie Meyer (MCF UPEM),
- Anna Picard-Ribault (Directrice, Comète France),
- Didier Tourneroche (Éducation Nationale), vice-président du Conseil de perfectionnement,
- Des adultes stagiaires,
- Invités.

2.2 Descriptif des enseignements

2.2.1 Répartition des heures

Enseignements : 100h

- Modules de deux ou trois jours consécutifs (avec séances spécifiques selon que les stagiaires appartiennent au secteur privé ou au secteur public),
- Séances à distance,
- Format : exposés théoriques, présentations d'expériences et d'outils, interventions de professionnels, échanges d'expériences entre les participants, préparation à l'élaboration du mémoire et à la soutenance de mémoires.

Stage : 70h

- Le stage d'observation et/ou de pratique accompagnée ou la période en entreprise/établissement d'enseignement ou de formation pour un salarié en poste constitue le terrain d'application du projet développé dans le mémoire ou un champ d'observation/ de mise en pratique partielle du projet.
- L'entreprise, ou l'organisme d'accueil, peut être une entreprise privée, un organisme public, une association, un cabinet conseil, du moment qu'il est en relation avec le mémoire et la formation. Le Centre de La Gabrielle, partenaire- formateur du DIU, est un berceau de stage possible.

- Le stage doit enrichir la réflexion développée dans le mémoire de DIU, voire servir de base à la problématique. Le stage doit être trouvé par l'étudiant avant le 1^{er} mars ; sa réalisation est soumise à l'accord du comité pédagogique qui jugera de sa pertinence par rapport au sujet de mémoire et aux contenus et objectifs du DIU.

2.2.2 Modalités d'enseignement

Enseignements en présentiel et à distance.

- Les fondements pédagogiques de cette formation rendront accessibles à tout public les notions issues de la recherche scientifique contemporaine qui accroissent l'efficacité et la pertinence des pratiques professionnelles.
- L'expertise et l'expérience d'intervenants d'associations ou d'institutions accueillant des personnes handicapées apporteront un éclairage sur les notions théoriques, législatives et réglementaires étudiées.
- La formation sera ponctuée d'exemples pratiques, de mises en situation, de visites de terrain, de séminaire et conférence.
- Des documents et supports de cours seront mis en ligne sur la plateforme EPREL.

2.2.3 Programme prévisionnel de formation

La formation, qui comprend 100 heures de cours, est organisée en six modules. L'ordre de succession de ces modules s'inscrit dans la logique du projet de formation de ce DIU. La présence à l'ensemble des modules est évidemment indispensable pour tout étudiant visant l'acquisition du diplôme.

Toutefois, **chaque module constitue une unité de savoirs cohérente**, axée sur une thématique principale. Ainsi, dès lors qu'un ou plusieurs modules peuvent correspondre à un projet de formation spécifique, (ex : cas d'un professionnel GRH souhaitant renforcer un groupe de compétences), ils peuvent être suivis en tant que tels.

INTITULÉS DES MODULES :

Module n°1 : Cadre conceptuel et législatif (3 jours)

Module n°2 : Politiques d'insertion et d'accompagnement de la personne en situation de handicap: des représentations aux outils (2 jours)

Module n°3 : Politiques globale d'insertion : vers une société inclusive (2 jours)

Module n°4 : Référent-handicap : fonction(s) et savoir-faire (2 jours)

Module n°5 : Adapter pour insérer (3 jours)

Module n°6 : Évaluation des acquis théoriques et des pratiques professionnelles (EPP) (1 jour)

2.2.4 Visites formatives de terrain comprises dans les 100 h de formation

COMÈTE FRANCE

Comète France est une association spécialiste en Médecine Physique et Réadaptation. Comète France regroupe une quarantaine d'établissements sanitaires spécialisés (sur les pathologies de l'appareil locomoteur et du système nerveux notamment) dans lesquels une équipe d'insertion socioprofessionnelle précoce est spécifiquement en charge de l'accompagnement des patients dans leur projet d'emploi, de reprise d'études ou d'entrée en formation.

En 2012, plus de 7.100 personnes ont été accompagnées, avec des résultats probants sur le maintien dans l'emploi (78 % projets d'insertion mis en œuvre ont débouché sur un maintien dans l'emploi, une entrée en formation ou une reprise d'études).

En savoir plus :

www.cometefrance.com

Centre adhérent de Comète qui accueillera les stagiaires inscrits :

Centre Médecine Physique et de Réadaptation - L'ADAPT - Rééducation fonctionnelle appareil locomoteur système nerveux Châtillon.

Jérôme THOMAS, directeur du Centre.

La ½ journée de formation (animée par des professionnels du CMPR de Châtillon) s'articulera ainsi :

- Présentation globale du modèle de Démarche Précoce d'Insertion socioprofessionnelle (méthodologie d'accompagnement, outils utilisés...) + du réseau Comète (implantation en milieu de soins, résultats globaux...)
- Présentation de 1 ou 2 cas pratiques permettant d'illustrer, par des exemples concrets, les problématiques d'emploi des personnes hospitalisées + les évaluations nécessaires à la construction et la mise en œuvre d'un projet professionnel cohérent (y compris poursuite/reprise d'études) + les professionnels de l'établissement de soins mobilisés pour le projet d'insertion.
- En guise de conclusion (et pour permettre aux échanges de se faire au mieux avec les participants), un focus sur les principaux freins ou, à l'inverse, les éléments facilitant la réalisation d'un projet personnel.
- Visite de l'établissement (30' environ). Ce temps devra bien entendu respecter les programmes de soins qui seront en cours.

CENTRE MÉDECINE PHYSIQUE ET DE RÉADAPTATION L'ADAPT CHATILLON

25, avenue de la paix - 92300 Châtillon

Accès Métro 4 Porte d'Orléans terminus + Bus 295 jusqu'à l'arrêt « Général de Gaulle »

ESCAVIE CRAMIF

Espaces d'exposition avec différents espaces thématiques (mobilité, salon, salle de bains et WC, informatique, adaptation du poste de travail, déficience visuelle). Grâce au simulateur de logement, ESCAVIE propose une aide à l'organisation de projets d'aménagement.

En savoir plus :

www.cramif.fr/handicap/aides-techniques-exposition-materiels-handicap.php

ESCAVIE 75

14 ter, 16 rue de Tanger - 75019 Paris

Accès Métro ligne 2 : Nation - Porte Dauphine, station : Stalingrad

Ligne 5 : Place d'Italie - Bobigny P. Picasso, station : Stalingrad

Ligne 7 : Villejuif L. Aragon/Mairie d'Ivry - La Courneuve, station : Stalingrad

Bus : ligne 26 : Gare St Lazare - Cours de Vincennes, arrêt : Jaurès Stalingrad

Ligne 54 : Asnières Gennevilliers - Porte d'Aubervilliers, arrêt : Quai de la Seine/Stalingrad

Ligne 48 : Palais Royal/Musée du Louvre - Porte des Lilas, arrêt : Stalingrad

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

Présentation de la Maison Département des Personnes Handicapées (77) sur site : acteurs, fonctionnements, partenaires. Les MDPH sont chargées de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs proches en vue d'une prise en compte du projet de vie et d'une évaluation précise des besoins de la personne handicapée par une équipe pluridisciplinaire, en vue de la reconnaissance des droits à la compensation par la commission des droits et de l'autonomie (CDAPH).

En savoir plus :

www.mdph.fr

MDPH 77

16, rue de l'Aluminium - 77543 Savigny-le-Temple cedex.

Accès Train RER D : Gare de Savigny le Temple/Nandy (300m de la MDPH).

Bus : Réseau Sénart bus, arrêt MDPH (50 m.) - Informations au 0810 77 10 77.

2.3 Partenariats

La mise en place de partenariats spécifiques avec des intervenants extérieurs est indispensable à la création et au développement de ce DIU d'une part parce qu'elle permet de mobiliser des compétences très spécialisées et une technicité dans certains domaines que nous ne trouvons pas encore actuellement au sein de l'Université et d'autre part parce qu'elle offre la possibilité aux promoteurs de ce DIU de se saisir de l'expérience d'acteurs de terrain reliée directement aux thématiques du diplôme.

Par ailleurs, les **intervenants extérieurs** non universitaires sont tous choisis au-delà des raisons évoquées précédemment pour leur **capacité à communiquer des éléments de pratique professionnelle formalisée et des principes d'action basés à la fois sur des connaissances et des pratiques.**

Articulée aux savoirs théoriques, **la présence même de ces intervenants extérieurs, porteuse d'une dynamique d'acteur/témoin** permet aux stagiaires **de construire progressivement une identité de référent-handicap d'entreprise ou d'établissement d'enseignement ou de formation.**

De façon concrète, l'implication pédagogique prend plusieurs formes :

- Cours préalablement validés par les responsables pédagogiques du DIU.
- Participation aux conférences, tables rondes, rencontres et visites de terrain.

Le programme du DIU montre le souci **d'associer de manière conséquente les professionnels dans le fonctionnement de la formation** afin que ceux-ci portent une parole en prise directe avec la réalité des problématiques de l'insertion aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle les professionnels sont présents au sein du conseil pédagogique et au sein du conseil de perfectionnement.

Les professionnels peuvent ainsi porter un **regard précieux sur l'organisation et la répartition des enseignements mais également sur l'évolution du DIU** dans un paysage institutionnel et réglementaire relativement mouvant depuis plusieurs années s'agissant de l'insertion professionnelle, sociale et scolaire des personnes handicapées.

Cependant, la conception des cours et l'évaluation des étudiants restent largement de la responsabilité des enseignants universitaires, voire d'enseignants vacataires, même si des professionnels peuvent être associés à la réflexion dans ces domaines.

2.4 Organisation des enseignements

2.4.1 Dates

Ouverture en Janvier 2015. Formation de janvier à juin.

2.4.2 Durée de la formation

100 heures réparties sur 6 mois (2 à 3 jours de formation par mois)

- Pour les inscrits en Formation Initiale (étudiants/demandeurs d'emploi) : stage en entreprise : 70h.
- Pour les inscrits en Formation Continue : sauf modalités particulières, mise en pratique sur leur lieu de travail avec retour sur expérience en formation.

Durée de la formation : 6 mois de formation ; 2 à 3 jours de formation par mois.

Dates de début et de fin de formation : Janvier à juin.

Volume horaire : global par inscrit : 170h / en présentiel par inscrit : 100h / stage : 70 heures (2 semaines).

Organisation des enseignements : Par modules

Organisation des stages :

- **Nom et statut de la ou des personnes responsables de la coordination des stages :** K.Gros
- **Durée du stage :** 2 semaines
- **Type de stage :** entreprise, milieu universitaire etc.

NB : en formation initiale un stage de 15 jours ne nécessite pas de tuteur-évaluateur. L'analyse présentée dans le mémoire de recherche professionnalisation permettra une évaluation de la pertinence du stage par les membres du jury.

Le stage donne lieu à la rédaction et à la soutenance d'un mémoire de recherche professionnalisant.

2.4.3 Modalités d'évaluation des étudiant-e-s

Assiduité

Obligation de suivi de l'ensemble de la formation (cours, e-learning, etc.) et accomplissement du stage dans sa totalité sauf dérogation (justificatifs à fournir obligatoirement sous les meilleurs délais au secrétariat pédagogique).

Examens

a. Contrôle d'expertise : conduite de projet : coefficient 1

Présentation d'un dossier de conduite de projet élaboré en binôme ou en trinôme : étude de cas proposé par le jury ; les inscrits devront, comme ils l'auront appris en cours, élaborer un projet d'accueil et d'accompagnement du cas à étudier (10mn de présentation + 15 mn de questions).

b. Rédaction d'un mémoire : coefficient 2

Choix par le candidat au mois 2 (février) d'un sujet de mémoire (accord écrit du responsable pédagogique du DIU). Développement d'une problématique spécifique issue de l'observation, d'un recueil de données, d'un protocole expérimental et analyse réflexive avec fondements théoriques précis s'appuyant sur le contenu du stage et son intérêt.

Le mémoire professionnalisant pourra porter :

- sur les prérequis à l'insertion professionnelle (orientation, évaluation, accompagnement, formation, accès à l'emploi des personnes handicapées),
- sur les modalités de l'insertion professionnelle (intégration dans une entreprise, maintien dans l'emploi, élaboration d'une politique d'emploi ou de prévention de la désinsertion),
- sur l'accueil des étudiants ou d'une clientèle, sur les aménagements en vue d'une poursuite d'études et de l'insertion professionnelle,
- sur l'insertion sociétale,
- sur « l'épanouissement personnel, la citoyenneté active, la cohésion sociale et l'employabilité dans une société fondée sur la connaissance » (Recommandations du Parlement européen et du Conseil du 18-12-2006).

Le mémoire professionnalisant devra dépasser le strict cadre d'un rapport de stage ou d'un compte rendu d'expérience. Il doit, à partir d'une problématique liant méthodologie, théorie et pratique, montrer les acquis et les évolutions éthiques et professionnelles du rédacteur, montrer sa capacité à poser un questionnement, à avoir une vision générale et fine de la question traitée, à accéder à une prise de décision efficace et à une autonomie professionnelle.

Mémoire : 30 à 40 pages soit 60 000 à 80 000 signes (sans comptabiliser la bibliographie ni les annexes). Manuscrit à rendre 15 jours avant la soutenance en trois exemplaires tapuscrits + envoi par mail et soumission au logiciel antiplagiat Compilatio.

c. Soutenance du mémoire et réponses aux questions du jury : coefficient 1

30mn (10mn de présentation et 20 mn de questions). Le jury (constitué de 2 personnes) est composé d'au moins un membre du comité pédagogique. La soutenance doit pouvoir vérifier les fondements théoriques et méthodologiques et la pertinence des pratiques. La soutenance doit pouvoir faire émerger les compétences, connaissances et capacités du candidat nécessaires à son futur poste ou à ses futures responsabilités en matière de handicap.

Conditions d'obtention du diplôme

Assiduité aux modules et note moyenne totale supérieure à 7, incluant les trois épreuves :

- Contrôle d'expertise de conduite de projet,
- Rédaction d'un mémoire de recherche professionnalisant,
- Soutenance du mémoire.

Note éliminatoire : Note finale inférieure à 7/20

La moyenne n'est pas exigée dans les contrôles de connaissances et d'expertise.

Nombre de sessions d'examen : 1

Date(s) prévue(s) : mois 6

Composition du jury de délivrance du diplôme :

- UPEC (Karine Gros, Hélène Hernandez, Cédric Frétygné)
- Didier Tourneroche
- Entreprises
- MDPH

3 INTERVENANTS

3.1 Statuts des intervenants

Ghislaine BEC (CNRS)

Responsable relations sociales et insertion handicap, CNRS SIEGE

Patricia de Bernardi (UPEC)

Médecin inspecteur de santé publique (Région de Metz, 2002-2010), médecin de prévention (SUMPPS, Région de Metz, 2007-2013), Directrice-adjointe de l'accès à la santé et des soins de proximité (Agence Régionale de Santé de Lorraine siège -Nancy, 2010-2014), Patricia de Bernardi est désormais Directrice médicale du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) au sein de l'Université Paris-Est-Créteil.

Philippe BRACONNIER (Entreprise CAPGEMINI)

Directeur de la Mission Handicap de Capgemini et de sa filiale Sogeti, spécialistes du conseil en management et des services informatiques.

Laurence CADIEUX (Université Paul Sabatier, Toulouse)

Docteur en médecine, responsable des dossiers médicaux de compensation pour les étudiants handicapés depuis 2001. Responsable de la mission handicap de l'Université Paul Sabatier (Toulouse), depuis 2008.

Michel CHAMPEAU (MDPH)

Michel Champeau a été Directeur d'une unité d'action sociale du conseil général 77 (protection de l'enfance, PMI, Prévention, service social, personnes âgées dépendantes (APA) Formateur certifié, il est actuellement chargé de mission développement des partenariats (soutien technique articulation de dispositifs) de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Il est expert en parcours professionnels des personnes handicapées et en dispositifs de droit commun et de droit spécifique.

Fabienne CORRE-MENGUY (MENESR)

Doctorat Génétique et Physiologie moléculaire - Maître de conférences. Actuellement Chargée de mission Handicap au Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle), elle a auparavant été Directrice de la mission handicap à l'université Pierre et Marie Curie pendant 8 ans.

Nathalie DAVID-LANCELOT (ALTHER-ARERAM)

Directrice, ALTHER-ARERAM, partenaire-service pour accompagner les personnes handicapées et les entreprises. Handicaps et organisations -ARERAM (Association pour la rééducation et la réadaptation)-ALTHER 91 (Entreprises et handicap).

Jean-Michel DOMERGUE (Centre médical, GIMAC)

Médecin du travail, Pôle de prévention du GIMAC, Santé au travail.

Pascale GILBERT (MDPH)

Diplôme de santé publique de l'ENSP (EHESP), École des Hautes Études en Santé Publique, Pascale Gilbert est Médecin coordonnateur à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) et inspecteur de santé publique. Longtemps, expert à la direction Compensation de la perte d'autonomie de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), elle a été chargée des échanges de pratiques avec les équipes pluridisciplinaires des Maisons Départementales des Personnes Handicapées. Elle a participé à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des plans de santé publique (Plans psychiatrie et santé mentale/ Plans nationaux maladies rares/ Plan pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes avec maladies chroniques/ Plan cancer/ Plans autisme).

Publications 1. « *Les changements institutionnels amenés par la loi de février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* ». NEUADO710, Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence, Dr. Pascale GILBERT, 26-FEB-2011 DOI information: 10.1016/j.neurenf.2011.01.004. 2. « *L'enfant handicapé : orientation et prise en charge* », *La Revue du Praticien*, 2004-54 p 435 – 441 – mise à jour vol 61 mars 2011.

Karine GROS (UPEC-ESPE)

Responsable au sein de l'UPEC du DIU « RÉFÉRENT HANDICAP secteur privé, secteur public », Karine Gros est maître de Conférences en Littérature à l'Université Paris-Est-Créteil (UPEC) au sein de l'ESPE (École Supérieure du Professorat et de l'Éducation). Elle est membre du Laboratoire LIS, Lettres, Idées, Savoirs. Référente-handicap au sein de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation de l'académie de Créteil (site 77) de l'UPEC, elle est également spécialiste des questions de formations pour l'insertion sociétale et professionnelle des personnes handicapées. Membre de l'IFRATH (Institut Fédératif de Recherche sur les Aides Techniques pour les personnes Handicapées), membre du comité scientifique et du comité organisateur du 8° Congrès Handicap (Porte de Versailles, juin 2014), elle développe des activités de recherche sur le handicap (articles, organisation de 4 journées d'études, ouvrage en cours) et de formations en matière d'insertion professionnelle des personnes handicapées (Master Management, Ingénierie des services et Patrimoines Immobiliers et Master Management Ingénierie des Services et Technologies de l'Information et de la Communication : Formation « Accueillir et intégrer les personnes handicapées en entreprises » ; Licence Professionnelle Guides Conférenciers Formation « Accueillir une clientèle handicapée – visites, voyages, séjours »). Elle est coordinateur scientifique du projet de recherche collaboratif POSADIME sur l'emploi et le maintien en activité des salariés handicapés et des publics fragilisés. Elle est également responsable du projet de recherche REMEPI « Travail des médecins : suivi de situations de handicaps et ressentis », lié au projet Bonus - Qualité-Recherche-Excellence (BQRE) PREMANET dirigé par le Pr. P. Boileau.

Hélène HERNANDEZ (UPEC- IFE)

Ergothérapeute, Directrice de l'Institut de Formation en Ergothérapie de l'UPEC (IFE), Hélène Hernandez assurera une formation sur la notion d'évaluation des besoins. Son expertise, attestée par de nombreuses conférences et de multiples articles, consiste en la connaissance de la diversité des situations de handicaps et de pathologies mais aussi en l'évaluation (méthodologie de l'évaluation pluridimensionnelle), les aides techniques et l'éthique de la relation.

Yann LECLERC

Guide-interprète et régisseur d'événementiels, Yann Leclerc assure depuis plusieurs années des formations concernant l'accueil des clientèles handicapées, notamment à l'Université-Paris-Est-Marne-La-Vallée, auprès des étudiants inscrits en Licence Professionnelle Guides-Conférenciers (formation Guides Conférenciers « Accueillir une clientèle handicapée – visites, voyages, séjours »).

Gérard LEFRANC (Entreprise THALES)

Directeur Mission Insertion-Thales. Gérard Lefranc est ingénieur et diplômé du Cycle « managements des achats et supply chain » d'HEC. Il a dans le Groupe THALES exercé des fonctions de management dans divers secteurs tel que le logiciel, l'architecture des systèmes, les achats, la qualité, la propriété intellectuelle et les ressources humaines. Il dirige la politique handicap du Groupe Thales depuis 9 ans et est à l'origine de la mise en place de nombreux partenariats entreprises/rectorat/enseignements supérieurs dans les bassins d'emploi en France mais aussi en Europe visant à une meilleure insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap. Il a dirigé, en tant que président, la commission de normalisation AFNOR relative à la norme X 50-783 « Organismes hand-accueillants ». Gérard Lefranc est membre du « Conseil des Études et de la Vie Universitaire » de l'UPMC. Il est également administrateur du réseau GESAT et de l'association Hanvol.

Nadia NOIRMAIN (MDPH)

Professionnelle expérimentée dans le domaine de l'insertion, Nadia Noirmain est membre de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la Maison Département des Personnes Handicapées (MDPH) de Seine et Marne. Elle y exerce au sein du pôle Insertion professionnelle.

Didier TOURNEROCHE

Ancien Inspecteur de l'Éducation Nationale, spécialiste du handicap, Didier Tournerocche est engagé depuis de nombreuses années dans des formations universitaires centrées sur le handicap (contexte législatif, définition des concepts, mise en place de bonnes pratiques pour l'insertion des personnes handicapées).

Ces dix dernières années, il a joué un rôle très actif dans le département de Seine-et-Marne et l'Académie de Créteil en tant que formateur et pilote de dispositifs pour favoriser l'inclusion des élèves et étudiants handicapés, leur formation et leur insertion. En développant des partenariats entre institutions (ARS, MDPH, associations...), il a largement contribué au développement de dispositifs innovants : classes d'inclusion scolaire pour élèves porteurs de troubles envahissants du développement, Dispositif d'Insertion Sociale et Professionnelle pour les Elèves Handicapés (DISPEH).

Gérard UZAN (Université Paris 8)

Gérard Uzan est ingénieur de recherche, sociologue et ergonomiste à l'Université Paris 8. Il questionnera les impacts positifs et négatifs des adaptations et interrogera le maintien en activité des personnes handicapées d'un point de vue sociologique et ergonomique.

Gérard Uzan, en situation de handicap (aveugle), est spécialiste des interfaces informatiques pour les déficients visuels et plus largement des problématiques liées à l'insertion professionnelle et au maintien en activité des personnes en situation de handicap.

Publications : I.Giraud, S., Uzan, G., & Théroutane, P. (2011) « L'accessibilité des interfaces informatiques pour les déficients visuels », in J. Dinet et C. Bastien. *L'ergonomie des objets et environnements physiques et numériques*, Hermes - Sciences Lavoisier Ed.2.« Handicohésion : un *Serious Game* pour le recrutement ou le maintien dans l'emploi des personnes handicapées: sensibilisation, préformation, et prévention pour les fonctions RH », Uzan G., Parvanova E., Depretz M., Beasche C., Da Silva Ch., Actes *Colloque Handicap 2012*.

AGEFIPH

L'Agefiph, opérateur central et de référence de la politique de l'emploi des personnes handicapées en France depuis 1987, a pour mission de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises privées.

FIPHFP

Comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Université ayant mis en place le schéma directeur Handicap.

INTITULÉ, DURÉE ET CONTENUS DES MODULES

MODULE N°1 : CADRE CONCEPTUEL ET LÉGISLATIF

Durée : 3 jours

Dates : 19-20-21 janvier 2015

Contenus du module :

Jour 1 : **Contexte législatif général et règlementaire.** Maîtriser les grandes catégories de déficiences invalidantes et les concepts-clés (accessibilité professionnelle, adaptabilité, compensation, etc.) pour comprendre les conséquences sur la poursuite d'études ou le maintien dans l'emploi et développer une analyse des besoins en vue de proposition d'adaptation, de compensation ou d'amélioration des conditions de travail ou d'études

Jour 2 : a. **Cadre législatif et rôle du référent-handicap :** Quel rôle doit jouer un référent handicap dans ce contexte législatif ? En quoi le cadre législatif oriente-t-il les politiques mises en œuvre dans le milieu public ou privé ? En quoi le cadre législatif oriente-t-il le rôle de référent ?

b. **Rencontre avec les acteurs et mise en place d'une équipe plurielle en vue de l'accueil et de l'accompagnement de la personne en situation de handicap :** Présentation sur site d'une Maison Départementale des Personnes Handicapées: acteurs, fonctionnement, partenaires et rôles des partenaires en vue de l'évaluation des besoins, de l'ouverture des droits, de la politique des entreprises etc.

Jour 3 : a. **Regard réflexif : questionner le handicap et éthique du « référent-handicap » :** Se départir des représentations préalables des situations de handicap

b. **Développer les capacités d'expertise :** Groupes de travail (binôme/trinôme) : Études de cas/ateliers professionnels

c. **Suivi personnalisé Projet personnel de formation :** Outil personnel de positionnement. Formes et enjeux du mémoire de recherche. Analyse et perfectionnement des pratiques professionnelles

MODULE N°2 : POLITIQUES D'INSERTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE : DES REPRÉSENTATIONS AUX OUTILS

Durée : 2 jours + ½ journée en e-learning

Dates : lundi 2 et mardi 3 février 2015 + ½ journée e-learning

Contenus :

Jour 1 : a. **Politique d'insertion :** 2 sessions au choix : 1/ Sécuriser les parcours professionnels des salariés handicapés. 2/ pour les référents handicap ou chargés de mission d'université : Sécuriser l'accueil des étudiants handicapés.

b. **Partenaires santé et politique d'insertion - Expertise de professionnels de la santé et maintien dans l'emploi (secteur privé) - Expertise de professionnels de la santé et maintien dans l'emploi ou poursuite d'études (secteur public)** 1/ Centre médical interentreprises Europe. 2/ Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPS).

Jour 2 : a. **Exemple d'une politique d'insertion dans un milieu ordinaire (entreprise privée ou publique ordinaire)** Entreprise publique : CNRS/ Entreprise privée : THALES.

b. **Séance de terrain : exemple d'une politique d'insertion dans une structure éducative et spécialisée :** Centre La Gabrielle et les Ateliers du Parc de Claye (12 établissements et services médico-sociaux privés + Entreprise Adaptée)

+ Séance e-learning : **Suivi personnalisé :** Méthodologie de mémoire de recherche professionnalisant. Les modalités du e-portfolio. Analyse et perfectionnement des pratiques professionnelles

MODULE N°3 : POLITIQUES GLOBALES D'INSERTION : VERS UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE

Durée : 2 jours + éventuellement ½ journée en e-learning

Dates : lundi 30 mars et mardi 31 mars 2015 + ½ journée e-learning

Contenus :

Jour 1 : a. **Politiques de gestion du handicap (entreprise privée, organisme public et université)** Les mises en place d'une politique de gestion du handicap dans l'institution et hors de l'institution. Identification et mobilisation des outils, des dispositifs et des partenaires nécessaires à l'accueil, à l'insertion, au maintien dans l'emploi ou dans un cursus d'études des personnes en situation de handicap.

b. **Politiques d'insertion : secteur public/secteur privé :** Pour les stagiaires du secteur privé : Recruter un salarié handicapé en alternance / Travailler avec un salarié handicapé (AGEFIPH). Pour les stagiaires de la fonction publique Maintenir en activité un personnel handicapé de la fonction publique / l'apprentissage dans la fonction publique (FIPHFP)

Jour 2 : **Colloque** organisé par Karine Gros et Hélène Hernandez : « **L'accessibilité, un enjeu sociétal** »

+ Séance e-learning : Suivi de mémoire. Analyse et perfectionnement des pratiques professionnelles

MODULE N°4 : RÉFÉRENT-HANDICAP : FONCTION(S) ET SAVOIR-FAIRE

Durée : 2 jours + ½ journée en e-learning

Dates : jeudi 9 avril et vendredi 10 avril 2015 + ½ journée e-learning

Contenus :

Jour 1 : a. **Missions et fonctions du référent handicap :** Comprendre, dialoguer avec les personnes handicapées pour construire une relation d'aide pertinente. Conseiller les acteurs concernés et être à leur écoute. Composer une documentation papier ou numérique à destination du personnel de l'entreprise ou de l'établissement d'enseignement ou de formation

b. **Session au choix : expertise et expérience :** Pour les stagiaires du secteur privé : Expertise et expérience d'un chargé de mission Handicap/chargé de mission insertion professionnelle. Pour les stagiaires de la fonction publique : Expertise et expérience d'un chargé de mission handicap d'université et d'un Inspecteur de l'Éducation Nationale Adaptation et Scolarisation des élèves handicapés

Jour 2 : a. **Groupes de travail : développer une expertise par une analyse de cas :** Analyses de cas

Expertiser et évaluer des situations dans leur complexité. Présentation des analyses

b. **Groupes de travail : Développer une expertise par une conduite de projet :** La conduite de projets (constitution et mobilisation d'une équipe plurielle, élaboration d'un plan d'accompagnement/ de formation/d'évaluation-examen)

+ Séance e-learning : Suivi de mémoire. Analyse et perfectionnement des pratiques professionnelles

MODULE N°5 : ADAPTER POUR INSÉRER

Durée : 3 jours

Dates : lundi 18 et mardi 19 mai + manifestation scientifique (date indiquée ultérieurement)

Contenus :

Jour 1 : a. **Séance de terrain : Politique d'insertion et technologies** Visite d'un Centre de réadaptation fonctionnelle. Centre Médecine Physique et de Réadaptation L'ADAPT Châtillon Groupe Comète France

b. **Visite formative Insertion et aménagements :** Visite des espaces d'exposition de matériels et d'aménagements à destination des personnes handicapées ESCAVIE, CRAMIF, Caisse Régionale, d'Assistance Maladie d'Île de France.

Jour 2 : **Manifestation scientifique** (en fonction du programme des manifestations scientifiques parisiennes)

Jour 3 : a. **Handicap et technologies Inclusion ou exclusion ?** Bilan de formation : Bilan/évaluation de la formation par les inscrits

b. **Suivi personnalisé :** Suivi de mémoire. Analyse et perfectionnement des pratiques professionnelles. Bilan/évaluation de la formation par les inscrits

MODULE N°6 : ÉVALUATION DES ACQUIS THÉORIQUES ET DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES (EPP)

Durée : 2 jours

Dates : jeudi 25 et vendredi 26 juin

Contenus :

Jour 1 : **Évaluation du niveau d'expertise : conduite de projets :** Étude de cas en binôme ou trinôme (2h de préparation + 15mn de présentation devant le jury suivies de 10mn de questions)

Jour 2 : **Soutenance du mémoire de recherche professionnalisant.**

PRÉSENTATION DES MODULES et PLANNING PRÉVISIONNEL

Sous réserve de modifications ponctuelles (contenus, intervenants) en vue de la qualité de la formation et en fonction des secteurs d'activité des stagiaires et de leurs besoins en formation.

MODULE 1 : CADRE CONCEPTUEL ET LÉGISLATIF				
3 jours : 19-20-21 janvier 2015				
Thématiques	Contenu	Intervenants	Durée	Lieu
Ouverture de la formation	Présentation des intervenants, enjeux, contenus, développement, attentes	K. Gros (UPEC)	1h	UPEC
Maîtriser le contexte législatif	Contexte législatif général et réglementaire	D. Tourneroché	3h	UPEC
Maîtriser les concepts fondamentaux pour analyser les besoins	Maîtriser les grandes catégories de déficiences invalidantes et les concepts-clés (accessibilité professionnelle, adaptabilité, compensation, etc.) pour comprendre les conséquences sur la poursuite d'études ou le maintien dans l'emploi et développer une analyse des besoins en vue de proposition d'adaptation, de compensation ou d'amélioration des conditions de travail ou d'études	D. Tourneroché	3h	UPEC
Cadre législatif et rôle du référent-handicap	Quel rôle doit jouer un référent handicap dans ce contexte législatif ? En quoi le cadre législatif oriente-t-il les politiques mises en œuvre dans le milieu public ou privé ? En quoi le cadre législatif oriente-t-il le rôle de référent ?	D. Tourneroché K. Gros (UPEC) G. Lefranc (THALES) Ph. Braconnier (CAPGEMINI) RH d'une Université ayant mis en place le schéma directeur	3h30	UPEC
Rencontre avec les acteurs et mise en place d'une équipe plurielle en vue de l'accueil et de l'accompagnement de la personne en situation de handicap	Présentation sur site d'une Maison Départementale des Personnes Handicapées: acteurs, fonctionnement, partenaires et rôles des partenaires en vue de l'évaluation des besoins, de l'ouverture des droits, de la politique des entreprises etc.	M. Champeau (MDPH 77) K. Gros	3h30	Savigny-le-Temple
Regard réflexif : questionner le handicap et éthique du « référent-handicap »	Se départir des représentations préalables des situations de handicap	G. Uzan (Paris 8)	3h	UPEC
Développer les capacités d'expertise : études de cas	Groupes de travail (binôme/trinôme) : Études de cas/ateliers professionnels	D. Tourneroché P. Gilbert (MDPH) K. Gros	2h30	UPEC
Suivi personnalisé	Outil personnel de positionnement Méthodologie du mémoire professionnalisant et enjeux	K. Gros D. Tourneroché	1h30	UPEC

MODULE 2 : POLITIQUES D'INSERTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE : DES REPRÉSENTATIONS AUX OUTILS

2 jours : lundi 2 et mardi 3 février 2015 + 1/2 journée e-learning

Thématiques	Contenu	Intervenants	Durée	Lieu
Politique d'insertion	<p><i>2 sessions au choix :</i></p> <p>1. Sécuriser les parcours professionnels des salariés handicapés.</p> <p>2. Sécuriser l'accueil des étudiants handicapés : politique : orientation, accompagnement, insertion professionnelle, action multipartenariale, importance du rôle des enseignants</p>	<p>1. N. David-Lancelot (ALTHER-ARERAM) + Entreprise + médecin du travail+</p> <p>2.F. Corre-Menguy (MENESR, chargée de mission Handicap) + Docteur L. Cadieux, chargée de mission handicap (Université de Toulouse)</p>	3h30	UPEC
Partenaires santé et politique d'insertion - Expertise de professionnels de la santé et maintien dans l'emploi (secteur privé) - Expertise de professionnels de la santé et maintien dans l'emploi ou poursuite d'études (secteur public)	<p>Centre Médical</p> <p>Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPS)</p>	<p>Docteur J-M. Domergue, médecin du travail (GIMAC)</p> <p>Dr P. de Bernardi (SUMPPS UPEC)</p>	3h30	UPEC
Exemple d'une politique d'insertion dans un milieu ordinaire (entreprise privée ou publique ordinaire)	<p>Entreprise publique : CNRS</p> <p>Entreprise privée : THALES/CAPGEMINI</p>	<p>DRH : G. Bec (CNRS)</p> <p>DRH : G. Lefranc/ Ph. Braconnier</p>	3h30	UPEC
Séance de terrain : exemple d'une politique d'insertion dans une structure éducative et spécialisée	Centre de La Gabrielle et les Ateliers du Parc de Claye (12 établissements et services médico-sociaux privés + Entreprise Adaptée)	B. Grosyeux (Centre de La Gabrielle)	3h30	UPEC
Suivi personnalisé	Suivi du mémoire professionnalisant Analyse et perfectionnement des pratiques professionnelles	K. Gros D. Tourneroché	3h00	e-learning

MODULE 3 : POLITIQUES GLOBALES D'INSERTION : VERS UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE

2 jours : lundi 30 mars et mardi 31 mars 2015 + 1/2 journée e-learning

Thématiques	Contenu	Intervenants	Durée	Lieu
Session au choix : Politiques de gestion du handicap (entreprise privée, organisme public et université)	<ul style="list-style-type: none"> - Les mises en place d'une politique de gestion du handicap dans l'institution et hors de l'institution - Identification et mobilisation des outils, des dispositifs et des partenaires nécessaires à l'accueil, à l'insertion, au maintien dans l'emploi ou dans un cursus d'études des personnes en situation de handicap 	<p>Pour le secteur privé : G. Lefranc Ph. Braconnier</p> <p>Pour le secteur public : Organisme public : INRA</p>	3h30	UPEC
Politique d'insertion : secteur public/secteur privé	<p><u>Pour les stagiaires du secteur privé</u> : Recruter un salarié handicapé en alternance / Travailler avec un salarié handicapé</p> <p><u>Pour les stagiaires de la fonction publique</u> Maintenir en activité un personnel handicapé de la fonction publique / l'apprentissage dans la fonction publique</p>	<p>Pour les stagiaires du privé : ➤ AGEFIPH</p> <p>Pour les stagiaires de la fonction publique : ➤ FIPHFP</p>	3h30	UPEC
Colloque : insertion sociétale des personnes handicapées	« L'accessibilité : un enjeu sociétal »	Colloque organisé par K. Gros et H. Hernandez	7h	UPEC
Suivi personnalisé	Suivi du mémoire professionnalisant Analyse et perfectionnement des pratiques professionnelles	K. Gros D. Tourneroché	3h00	e-learning

MODULE 4 : RÉFÉRENT-HANDICAP : FONCTION(S) ET SAVOIR-FAIRE
2 jours jeudi 9 avril et vendredi 10 avril 2015 + 1/2 journée e-learning

Thématiques	Contenu	Intervenants	Durée	Lieu
Conférence/ Table ronde « Dessine-moi un référent handicap »	Missions et fonctions du référent handicap : Comprendre, dialoguer avec les personnes handicapées pour construire une relation d'aide pertinente Conseiller les acteurs concernés et être à leur écoute Composer une documentation papier ou numérique à destination du personnel de l'entreprise ou de l'établissement d'enseignement ou de formation	G. Lefranc Ph. Braconnier Responsable d'une Université ayant mis en place un schéma directeur Handicap Dr P. Gilbert (MDPH) K. Gros	3h30	UPEC
Session au choix : expertise et expérience	<u>Pour les stagiaires du secteur privé :</u> - Expertise et expérience d'un chargé de mission Handicap/chargé de mission insertion professionnelle <u>Pour les stagiaires de la fonction publique</u> - Expertise et expérience d'un chargé de mission handicap d'université et d'un Inspecteur de l'Éducation Nationale Adaptation et Scolarisation des élèves handicapés	G. Lefranc Ph. Braconnier Chargé de mission handicap d'université D. Tourneroché	3h30	UPEC
Groupes de travail : développer une expertise par une analyse de cas	Analyses de cas Expertiser et évaluer des situations dans leur complexité Présentation des analyses	D. Tourneroché N. Noirmain (MDPH) K. Gros	3h30	UPEC
Groupes de travail : développer une expertise par une analyse de projet	La conduite de projets (constitution et mobilisation d'une équipe plurielle, élaboration d'un plan d'accompagnement/ de formation/d'évaluation-examen)	D. Tourneroché P. Gilbert -personne chargée d'accueil et d'accompagnement	3h30	UPEC
Suivi personnalisé	Suivi du mémoire professionnalisant Analyse et perfectionnement des pratiques professionnelles	D. Tourneroché K. Gros	3h00	E-learning

MODULE 5 : ADAPTER POUR INSÉRER
3 jours : lundi 18 et mardi 19 mai + événement scientifique-handicap
 (date indiquée ultérieurement)

Thématiques	Contenu	Intervenants	Durée	Lieu
Séance de terrain : Politique d'insertion et technologies	Visite d'un Centre de réadaptation fonctionnelle. Centre Médecine Physique et de Réadaptation L'ADAPT Châtillon Groupe Comète France	K. Gros 2 salariés du Centre (spécialiste des projets individuels/ neuropsychologue)	3h30	Châtillon
Insertion et aménagements Visite formative	Visite des espaces d'exposition de matériels et d'aménagements à destination des personnes handicapées ESCAVIE, CRAMIF, Caisse Régionale, d'Assistance Maladie d'Ile de France	ESCAVIE, CRAMIF K. Gros	3h30	Paris
Manifestation scientifique Handicap	Selon calendrier des manifestations parisiennes	K. Gros	7h00	Paris
Handicap et technologies	Inclusion ou exclusion ?	G. Uzan	3h30	UPEC
Suivi personnalisé	Méthodologie de soutenance Analyse et perfectionnement des pratiques professionnelles	K. Gros D. Tourneroché	2h30	UPEC
Suivi personnalisé	Bilan : évaluation de la formation par les inscrits	K. Gros D. Tourneroché	1h	UPEC

MODULE 6 : ÉVALUATION DES ACQUIS THÉORIQUES ET DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES (EPP) :

1 jour : Jeudi 25 ou vendredi 26 juin 2015

Thématiques	Contenu	Intervenants	Durée	Lieu
Évaluation du niveau d'expertise : conduite de projets	Étude de cas en binôme ou trinôme (préparation + 15mn de présentation devant le jury suivies de 10mn de questions)	MDPH K. Gros D. Tourneroché G. Lefranc Ph. Braconnier	Évaluation conduite de projets (25mn d'oral par binôme ou trinôme)	UPEC
Soutenance de mémoire	La soutenance aura lieu le même jour que « l'évaluation du niveau d'expertise : conduite de projets »	K. Gros P. Gilbert D. Tourneroché G. Lefranc Ph. Braconnier + autres membres selon le sujet de mémoire	Soutenances : 10 mn de présentation par stagiaire+ 20 mn de questions	UPEC

Plus d'informations

Pour plus d'informations, merci de contacter :

KARINE GROS, Maître de conférences Université Paris-Est-Créteil, responsable pédagogique
karine.gros@u-pec.fr

Pour les dossiers d'inscription, merci de contacter :

ROMAIN HEON, Directeur Adjoint SCEPPE, responsable administratif
Tél. 0800 741 212
romain.heon@u-pec.fr